



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## élections municipales

Question écrite n° 1130

### Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la transposition en droit français de la directive 94/80/CE du 19 décembre 1994 relative au droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales des citoyens de l'Union européenne résidant dans un Etat membre dont il n'a pas la nationalité. Le projet de loi organique portant transposition de la directive mentionnée ci-dessus a été adopté en conseil des ministres le 2 août 1995 et déposé au bureau de l'Assemblée nationale. Sous la précédente législature, il figurait au nombre des textes de loi susceptibles d'être examinés en première lecture à l'Assemblée nationale dans le courant du mois de juin 1997. Il lui demande de lui indiquer désormais dans quels délais ce projet de loi sera susceptible d'être examiné par le Parlement.

### Texte de la réponse

La transposition dans notre droit interne des dispositions à valeur législative de la directive 94/80/CE du 19 décembre 1994 a fait l'objet du projet de loi organique « relatif à l'exercice par les citoyens de l'Union européenne résidant en France du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales ». Ce texte a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 2 août 1995 et mis en distribution, sous le n° 2210, le 8 août suivant. Du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale, le projet est devenu caduc et la procédure a dû être reprise ab initio. Le projet de loi organique a donc été à nouveau examiné par le conseil des ministres, qui l'a approuvé le 2 juillet 1997, et il a été déposé le même jour, cette fois sur le bureau du sénat. Il viendra donc normalement en discussion au début de la prochaine session.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1130

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 1997, page 2359

**Réponse publiée le :** 4 août 1997, page 2542